

Berne, le 20 février 1953.

ND

Personnellead J.13.9.-PX/ln.

Monsieur le Ministre,

Nous avons bien reçu votre lettre du 6 février concernant l'invitation adressée au Chancelier Adensauer par l'association qui organise les cours d'instruction civique à Lucerne.

De plus en plus, des institutions, sociétés et associations invitent des hommes d'Etat étrangers en fonctions à venir donner en Suisse des conférences sur les sujets les plus divers, très souvent de nature politique ou économique. Comme l'avis des autorités fédérales n'est pas préalablement sollicité, le Conseil fédéral est placé devant le fait accompli. Il ne peut, en général, pour des raisons faciles à comprendre, interdire ces conférences. Cet hiver, celles-ci sont particulièrement nombreuses. Plusieurs personnalités allemandes notamment, parmi lesquelles MM. Erhard et Hallenstein, en ont déjà donné ou en donneront.

Le Conseil fédéral préférerait que ces conférences soient plus rares et aient un caractère exceptionnel. Il ne peut évidemment pas s'opposer à ce que le Chancelier Adensauer donne suite à l'invitation qu'il a reçue de Lucerne. Il serait d'ailleurs désirable qu'il traite un sujet dont l'aspect politique ne soit pas trop marqué.

D'une manière générale, les "Staatsbürgerkurse" ont pour but de renseigner la jeunesse et d'autres milieux sur des problèmes intéressant la Suisse. Ce sont parfois des hommes politiques ou des personnalités militaires suisses qui donnent ces conférences. Et l'on pourrait se demander si le cadre des "Staatsbürgerkurse", qui ont un caractère local, est suffisant pour une conférence faite par le chef d'un Gouvernement étranger.

J'attire encore votre attention sur le fait que ce sont les autorités cantonales qui doivent être en premier lieu sollicitées d'autoriser qu'une conférence soit donnée par un orateur étranger sur leur territoire. Il conviendrait donc, dans le cas particulier, de s'adresser aux autorités lucernoises. Si celles-ci se prononcent affirmativement, je peux d'ores et déjà vous assurer que le Conseil fédéral donnera son autorisation.

Les considérations émises dans cette lettre sont confidentielles et ne sont destinées qu'à vous-même.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Monsieur Albert H u b e r,
Ministre de Suisse auprès de la
République fédérale d'Allemagne,

C o l o g n e .

Max Petitpierre

Copie à M. le Conseiller fédéral Feldmann,

P.
S.

Dodis

